

## Programme de financement interne « En route vers un *CRSNG Découverte* »

Un **montant de 5 000 \$**, financé par le vice décanat à la recherche et aux études supérieures, sera octroyé aux professeurs qui déposeront une demande *CRSNG Découverte*\* à l'automne 2024, **si la demande est refusée par le CRSNG**. Que ce soit une nouvelle demande ou une demande de renouvellement, tous les professeurs sont éligibles. Ce montant sera attribué en vue obtenir des résultats préliminaires de recherche. Voici les étapes permettant de bénéficier de ce financement (à noter que toutes les étapes doivent être respectées et ce, dans les délais requis) :

1. **D'ici le 10 juin 2024**, aviser le vice-décanat à la recherche et aux études supérieures (VDRES) à [j.blouin@umontreal.ca](mailto:j.blouin@umontreal.ca) de votre intention de déposer une demande *CRSNG Découverte* à l'automne 2024.
2. Visionner l'enregistrement de l'atelier de formation [Trucs et conseils pour une demande CRSNG Découverte gagnante](#) présenté en juin 2021 par la Dre Mariela Segura :
  - o [Introduction et avis d'intention](#) (8 min)
  - o [Proposition de recherche](#) (10 min)
  - o [Budget et relation avec les autres sources de financement](#) (11 min)
  - o [Personnel hautement qualifié](#) (13 min)
  - o [Contributions les plus importantes et renseignements supplémentaires sur les contributions](#) (9 min)
  - o [Justification du budget](#) (1 min)
  - o [Équité, diversité et inclusion](#) (2 min)
  - o [CV](#) (9 min)
  - o [Présentation PowerPoint pour référence](#) (PDF)
3. Assister à l'*Atelier de préparation des subventions à la découverte du CRSNG 2025* organisé par le BRDV. Cet atelier aura lieu le **11 juin 2024** de **11 h 00 à 12 h 30**.
4. Au plus tard le **15 juillet 2024**, transmettre votre Lettre d'intention (LOI) au vice-décanat à la recherche et aux études supérieures (le dépôt au CRSNG est prévu le 1<sup>er</sup> août) et fournir les noms d'au moins 2 évaluateurs potentiels (service d'évaluation par les pairs à l'interne) :
  - o Un évaluateur dans le domaine d'expertise et un à l'extérieur du domaine.
  - o Les évaluateurs doivent être professeurs à l'Université de Montréal. Avoir obtenu au moins une subvention de l'organisme est requis. Le VDR pourra identifier des évaluateurs si vous le souhaitez.
  - o À noter que les chercheurs qui soumettent une demande ne seront pas sélectionnés pour évaluer.
5. Au plus tard le **9 septembre 2024**, soumettre la demande complète au VDRES afin qu'elle soit révisée par les pairs (proposition, CV, budget, et si applicable, les commentaires des évaluateurs du CRSNG lors de la demande précédente).
6. Au plus tard le **7 octobre 2024**, la version corrigée (suite à la révision par les pairs) devra être soumise au VDRES et au BRDV pour révision (la date limite interne du BRDV est la mi-octobre).

\* Un chercheur ne peut détenir qu'une seule subvention *CRSNG Découverte* à la fois.